

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 9 JUIN 2023

DATE DE CONVOCATION : 2 JUIN 2023

DATE D’AFFICHAGE : 2 JUIN 2023

**PRÉSIDENCE** de Dominique BAILLY, Maire, Vice-président de  
Grand Paris Grand Est

LIEU DE REUNION : Maison du Temps Libre à Vaujours

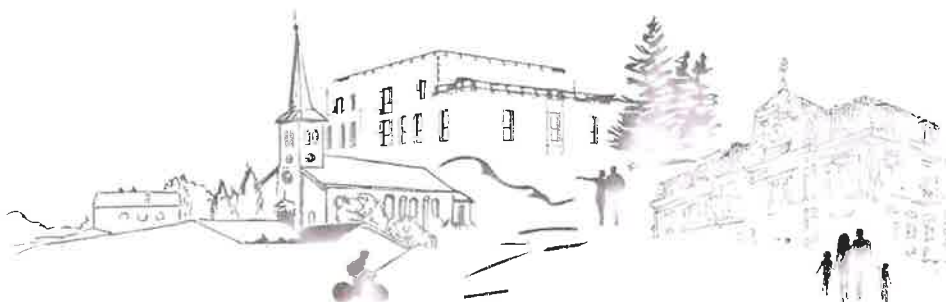
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 24

VOTANTS : 29

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** Dominique BAILLY, Christelle MARTINEZ, Guy VALENTIN, Guiseppina DI MINO, José GODINHO DA SILVA, Jacqueline SCHMIT, Stéphane PAU, Claudine POLIPOWSKI, El Ouahhab ARBAOUI, Sylvie LECOQ, Jean-Noël TETARD, Adrien BAILLY, Christiane FRANCOIS-LUBIN, Laurent LHOSTE, Céline DEMETZ, Hélène RONDEAUX, Chabane MAUCHE, Véronique AUGUSTIN ; Anthony BENOIT, Stella HENRY, Inès MERBAH, Aïssam KROUNA, Walid MERBA, Terri KEBDANI

**POUVOIRS :** Guy ISDANT à Dominique BAILLY, Linda AYACHI à Stella HENRY, Vincent SIEPAIO à Hélène RONDEAUX, Souraya ALIOUET à Céline DEMETZ, Aziz ABDAOUI à Adrien BAILLY.



Service émetteur : Administration Générale

**Objet : Approbation de l'adhésion au Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF) de la commune de Bures-sur-Yvette (91)**

**Rapporteur : Monsieur Dominique BAILLY**

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article 5211-18,

VU la convention de concession pour le service public de la distribution de gaz signée le 28 octobre 2022 ainsi que le contenu du cahier des charges annexé à cette convention,

VU les statuts du SIGEIF autorisés par arrêté interpréfectoral n°2014342-0031 en date du 8 décembre 2014, et notamment leur article 3 prévoyant l'admission de nouvelles communes dans le périmètre du SIGEIF,

**CONSIDÉRANT** l'intérêt pour la commune de Bures-sur-Yvette (91) d'adhérer au SIGEIF au titre de la compétence d'autorité organisatrice du service public de la distribution de gaz,

VU la délibération n°23-13 du Comité d'administration du SIGEIF en date du 6 février 2023 autorisant l'adhésion de la commune de Bures-sur-Yvette,

VU la délibération du conseil municipal de la commune de Bures-sur-Yvette en date du 11 avril 2023, sollicitant son adhésion au Syndicat pour la compétence en matière de distribution publique de gaz,

**Après avoir entendu le rapporteur,  
Après en avoir délibéré à l'unanimité**

**ARTICLE 1 : APPROUVE** la délibération du Comité syndical du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF) autorisant l'adhésion de la commune de Bures-sur-Yvette (91) au titre de la compétence d'autorité organisatrice du service public de la distribution de gaz.



**ARTICLE 2 : DIT** que la présente délibération sera notifiée à Monsieur Le Président du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France, 64 Bis Rue de Monceau, 75008 Paris.

**ARTICLE 3 : DIT** que le Tribunal administratif compétent peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture de Seine-Saint-Denis ou de sa publication/notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale.

## POUR EXTRAIT CONFORME

Fait à Vaujours, le 13 juin 2023

Le Maire,

  
Dominique BAILLY  
Vice-président de Grand Paris Grand Est



« Certifié exécutoire  
compte tenu de l'affichage  
le  
et le dépôt en Préfecture  
le..... »

Le Maire,

Dominique BAILLY  
Vice-président de Grand Paris Grand Est

